

EDITO



J-L BANCEL
PRÉSIDENT
DE L'AIBC .

Chers membres,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes meilleurs vœux pour l'année 2010. L'année qui se termine a été éprouvante pour les banques coopératives, qui ont eu à subir les conséquences d'une profonde crise économique tout en faisant face à d'importantes réformes réglementaires qui impactent directement leur fonctionnement.

Les travaux des autorités internationales comptables – l'IASB – et prudentielles – le Comité de Bâle – ont en effet menacé les banques coopératives d'une réduction drastique de leurs fonds propres. Le patient travail du groupe normes comptables mis en place par l'ACI a permis de faire entendre la voix des coopératives et a convaincu l'IASB d'adapter son texte. La version définitive, qui sera publiée à l'été 2010, devrait prendre en compte la spécificité de nos parts sociales.

Les travaux du Comité de Bâle et du Council of European Banking Supervisors (CEBS) représentent néanmoins un grand danger et réclameront l'attention la plus vive des banques coopératives en 2010. L'AIBC s'est mobilisée dès la fin du mois de novembre et a envoyé un courrier au Comité de Bâle faisant valoir le point de vue coopératif. L'AIBC a également tenu à coordonner une réponse rapide, efficace et cohérente de la part de toutes les banques coopératives dans le monde. Elle a ainsi alerté ses membres par courrier de cette nouvelle menace.

Nous devons donc rester vigilants en 2010 et continuer à défendre un modèle qui a toujours prouvé sa solidité. Mais l'année qui commence s'annonce aussi plus favorable : la crise semble toucher à sa fin et les banques coopératives devront participer pleinement à la reconstruction d'un système économique fiable et dynamique. La crise a eu ceci de positif qu'elle a révélé le vrai caractère des banques coopératives, fait de sérieux et de prudence. C'est sur ces atouts qu'elles devront s'appuyer à l'avenir pour attirer les clients déçus par la gestion de leurs banques traditionnelles.

Au sortir de cette crise, il est plus que jamais temps pour les banques coopératives de défendre leur identité et leur spécificité, et de prouver aux consommateurs qu'une autre façon d'envisager le métier de banquier existe.

Coopérativement vôtre,

Jean-Louis Bancel,
Président de l'AIBC

Dans le cadre de l'Assemblée Générale de l'ACI qui se déroulait à Genève du 14 au 21 novembre 2009, l'AIBC a organisé ses réunions statutaires (Conseil d'Administration et Assemblée Générale) et son séminaire annuel.

Conseil d'Administration de l'AIBC

L'AIBC a réuni son Conseil d'Administration le 17 novembre à Genève (Suisse).

Jean-Louis Bancel, Président de l'AIBC, a pu à cette occasion présenter les différents travaux réalisés par l'Association depuis novembre 2008. Différentes notes sur le rapport Larosière, sur les relations entre mutuelles et coopératives et sur la question des administrateurs indépendants ont été présentées au Conseil. Les membres ont également pu prendre connaissance de la première version du classement international des banques coopératives, le « Global 50 ».

La réforme statutaire initialement prévue a été reportée, puisque la réforme en cours au niveau de l'ACI, dont les contours ne sont pas encore connus avec certitude, ne permet pas de prendre de décision à long terme en ce qui concerne la structure de l'AIBC.

Une position officielle de l'AIBC concernant le projet de redéfinition par le Comité de Bâle du Core Tier One des banques a été débattue puis validée par le Conseil. Il s'agit d'un chantier prioritaire de l'AIBC pour l'année à venir.

Assemblée Générale de l'AIBC

Le 17 novembre 2009 à Genève, l'AIBC a tenu son Assemblée Générale.

Lors de l'Assemblée Générale, Jean-Louis Bancel a rappelé aux membres de l'AIBC les perspectives et défis nouveaux auxquels les banques coopératives doivent faire face aujourd'hui. Il a décrit les menaces qui pesaient encore sur les banques coopératives ainsi que les perspectives plus positives en cette période de fin de crise.

Après avoir pris connaissance des rapports régionaux et avoir approuvé le budget pour 2009, les membres présents ont assisté à une présentation du Dr. J. Groeneveld, de la Rabobank, sur la résilience des banques coopératives en temps de crise. Ce dernier a confirmé ce que beaucoup pressentaient, à savoir que les banques coopératives ont globalement mieux résisté à la crise que leurs concurrentes commerciales.

Le Groupe de travail « normes comptables »

Depuis 2005, l'ACI a mis en place un groupe de travail dont la mission est de faire valoir le point de vue des coopératives auprès des deux grandes institutions de réglementation comptable, l'International Accounting Standards Board et le Federal Accounting Standards Board. L'AIBC y joue un rôle décisif.

Une réunion du groupe a eu lieu en marge de l'Assemblée Générale de l'ACI à Genève le 18 novembre 2009. Les membres du groupe ont pu faire le point sur les dernières évolutions de l'IASB sur le sujet, et ont eu le plaisir d'accueillir Joanna Yeoh, manager de l'IASB en charge du projet de définition des fonds propres comptables, pour un échange très fructueux d'une heure environ.

Cette intervention est un signe très positif de la part de l'IASB, qui souhaite visiblement intensifier le contact avec les coopératives. Une rencontre avec Sir David Tweedie, Président de l'IASB, est également prévue en février 2010.

Le Séminaire annuel 2009

Le séminaire annuel de l'AIBC s'est tenu le 18 novembre 2009 à Genève (Suisse).

Evènement central de l'association, le séminaire vise à tenir les membres informés des grands enjeux concernant les banques coopératives et favorise les échanges directs entre participants. La session de 2009 avait pour thème : « la contribution des banques coopératives à la croissance verte ».

Dominique Rotten, de la Banque Alternative Suisse, Michael Peck, représentant en Amérique du Nord de la Banque Mondragon, Huub Keulen, directeur de la Rabo Green Bank, BS. Vishwanathan, Président de la Co-operative Bank of India et Arnaud Berger, responsable développement durable à BPCE, ont tout à tour évoqué les différentes démarches que les banques coopératives peuvent entreprendre pour soutenir la croissance actuelle de l'économie verte.

Outre la présentation de différents produits bancaires écologiques, les débats ont mis l'accent sur la nécessité d'une coopération intense entre banques et pouvoirs publics et sur le rôle prépondérant que pouvaient jouer les banques coopératives dans la croissance verte.

A la mise en place de produits financiers qui favorisent l'économie verte doit nécessairement préexister une action politique de l'Etat, souvent sous la forme d'une politique fiscale attractive. Le développement du prêt écologique aux Pays-Bas en est un exemple, comme nous l'a rappelé Huub Keulen, Président de la première banque coopérative spécialiste du secteur, la Rabo Green Bank.

De ces interventions est également ressortie l'idée que le soutien d'une économie jeune et risquée comme l'est l'économie verte implique une conviction forte de la part des banques. Un investissement dont la rentabilité immédiate n'est pas aussi importante que d'autres placements, mais qui est nécessaire du point de vue de l'intérêt général entre tout à fait dans les objectifs des banques coopératives, qui prônent toujours une perception différente du métier de banquier.

Les documents des interventions sont déjà disponibles sur le site internet de l'AIBC (www.aibc.coop), les actes seront mis en ligne aussi rapidement que possible.

Les parts sociales des banques coopératives

Les banques coopératives doivent se montrer très vigilantes et réactives après la publication par le Comité de Bâle d'un document de définition des fonds propres des banques.

En ce début d'année 2010, l'actualité des banques coopératives est marquée avant tout par les travaux du Comité de Bâle. Ce groupe de supervision bancaire, suivant la mission que le G 20 lui avait confiée, travaille actuellement à une redéfinition des fonds propres durs (le Core Tier One) des banques. Il a ainsi publié fin décembre un document recensant les 14 critères déterminant les instruments financiers acceptés dans le Core Tier One.

Ces 14 critères, tels qu'énoncés, excluent un certain nombre de parts sociales de banques coopératives, ce qui est susceptible de remettre en cause leur santé et leur stabilité financières.

L'AIBC s'est déjà mobilisée sur le sujet en vue de coordonner une réaction rapide et concertée des banques coopératives. Son Conseil d'Administration a adopté le 17 novembre une position officielle faisant part de l'inquiétude des banques coopératives sur ce sujet. L'AIBC a également envoyé un courrier au Comité de Bâle, ainsi qu'une lettre à chacun de ses membres représenté au Comité.

Alors que la lutte pour la publication de normes comptables qui ne lèsent pas les coopératives semble prendre enfin un tour favorable pour le monde coopératif, les autorités de supervision bancaire font soudainement apparaître une nouvelle menace. L'AIBC tient par conséquent à ce que ses membres soient parfaitement informés de ce dossier, et rappelle que nous devons lui accorder toute notre vigilance.

Notons que le Council for European Banking Supervisors a publié un document de travail au même moment que le Comité de Bâle, avec des conclusions similaires et tout aussi préoccupantes.

L'année Internationale des Coopératives

Fin 2009, l'ONU a officiellement attribué le thème de l'Année Internationale 2012, qui sera consacrée aux coopératives.

L'attribution d'une Année Internationale est une occasion formidable pour les coopératives de faire entendre leurs voix et promouvoir leur modèle. Une Année Internationale peut être un moyen très efficace de mieux se faire connaître du grand public, souvent très mal informé sur les coopératives. Aussi nous faut-il mettre tout en œuvre pour tirer le plus grand profit possible de cet événement.

Si une grande partie des manifestations seront prises en charge au niveau international par l'ONU et au niveau national par des Comités Nationaux rattachés à l'organisation internationale, les coopérateurs doivent prendre suffisamment d'initiatives pour avoir une visibilité maximale.

Dans ce contexte, l'AIBC se tourne vers ses membres pour solliciter leur coopération et collaboration. Tous les projets et idées concernant de possibles manifestations ou opérations promotionnelles seront accueillis avec plaisir et intérêt par le secrétariat de l'AIBC.